

AVIS DE COURSE

VOILE RADIOCOMMANDEE

Nom de la compétition : Enduro 2x2 H
Dates complètes : 25 Octobre 2020
Lieu : Plan d'eau de Saint-Yrieix
Autorité Organisatrice (OA) : Club de voile d'Angouleme
Grade : 5B
Série(s) : IOM – M – RG65 – DF95 - Autres

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

REGLES

- La régata sera régie par
- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*, incluant l'annexe E
 - 1.2 les règlements fédéraux,
 - 1.3 le système de course HMS en vigueur,
 - 1.4 Règles modifiées :
 - 1.4.1 La RCV E.2.1(b) est supprimée
 - 1.4.2 La RCV E.8G1.3 est modifiée comme suit dans les instructions de course : « Quand le numéro de voile est dans la fourchette « 00 » à « 09 », l'initiale « 0 » pourra être supprimée et le chiffre restant devra être positionné de façon à laisser un espace pour à la fois un préfixe et un suffixe ».
 - 1.5 **Les préconisations fédérales COVID19.**

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux séries
IOM – M – RG65 – DF95 - Autres
- 3.2 Les concurrents admissibles - membres de l'association de classe correspondante pour les régates de Grade 4 et au delà - peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à

*Plan d'eau de la Grande Prairie... 16710 Saint-Yrieix sur Charente...
ou : cvac.regatesvrc@gmail.com.....*

au plus tard le...20/10/2020.....

- 3.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 7 €

5. REPARTITION DES FLOTTES

Néant

6. PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :

Port du masque obligatoire et distance de sécurité à respecter

[25/10/2020] de [9 h00] à [9H45].

6.3 Jour de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
25/10/2020	9H 45	Briefing en extérieur port du masque
	10H00	IOM – M – RG65 – DF95 - Autres

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront mises en ligne sur le forum de la classe.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44,1 est modifiée comme suit pénalité de 2 tours ramenée à 1 tour

9. CLASSEMENT

9.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

10. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

11. PRIX

Des prix seront annoncés comme suit :à partir de 17H00 et envoyés aux participants par mail et mise en ligne sur le site FFV

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES COVID 19

Chaque participant est conscient :

- Des mesures d'hygiène et des distanciations physiques des gestes barrières à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que que les dispositions éditées par le ministère des sports
- Du risque de contamination du à la proximité des personnes en navigation sur voilier radio commandé.
- Que malgré les moyens mis en œuvre de protection renforcés la pratique peut exposer à des risques de contamination COVID 19.
- Que malgré des dispositions prises et les moyens engagés par l'établissement d'accueil ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination COVID 19.
- Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des participants.

Les participants s'engagent à informer l'organisation si suspicion de COVID 19 malgré les dispositions mises en place.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Club de Voile de la Grande Prairie : 0545684246 cvac.regatesvrc@gmail.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

[Régate Enduro 2X2 H]
 [25 Octobre 2020]
 [Plan d'eau de Saint-yrieix]
 [Club de voile d'Angoulême]
 [5 B]

je soussigné			
Nom :		Prénom :	
Né(e) le :		N° Licence :	
Adresse :			
CP :		Ville :	
e-mail :			
Tel :		Port :	
Club :		Code club :	
Série bateau			
N° Voile :		N° Coque :	
Si 2.4Ghz, cochez :		Sinon, indiquez 4 fréquences :	
Fréquence.1 :		Fréquence.2 :	
Fréquence.3 :		Fréquence.4 :	
Signature			